



## Prêt immobilier - suspension mensualités

Par **lizzi**, le **21/03/2011** à **13:42**

Dans quelle mesure, puis-je solliciter la suspension du versement des mensualités du prêt immobilier que j'ai contracté auprès de ma banque ? A qui dois-je m'adresser pour une telle démarche ?

Par **fra**, le **21/03/2011** à **13:57**

Bonjour,

Dans votre cas, il s'agit d'une négociation avec votre Banque.

Il doit exister, aujourd'hui, des formules de prêts qui adoptent une certaine souplesse et qui permettent, sur une durée certainement limitée, d'interrompre la régularité des versements, pour les reprendre plus tard.

Si tel n'est pas votre cas, soit votre Banque accepte de renégocier votre financement en rééchelonnant vos mensualités, soit elle refuse, et vous serez dans l'obligation de trouver un autre établissement.